

Raccordement d'un établissement de santé à MSSanté

Décembre 2021

Formation pour le secteur Sanitaire





COMPRENDRE LES POSSIBILITÉS DE
RACCORDEMENT D'UN ÉTABLISSEMENT DE
SANTÉ À MSSANTÉ



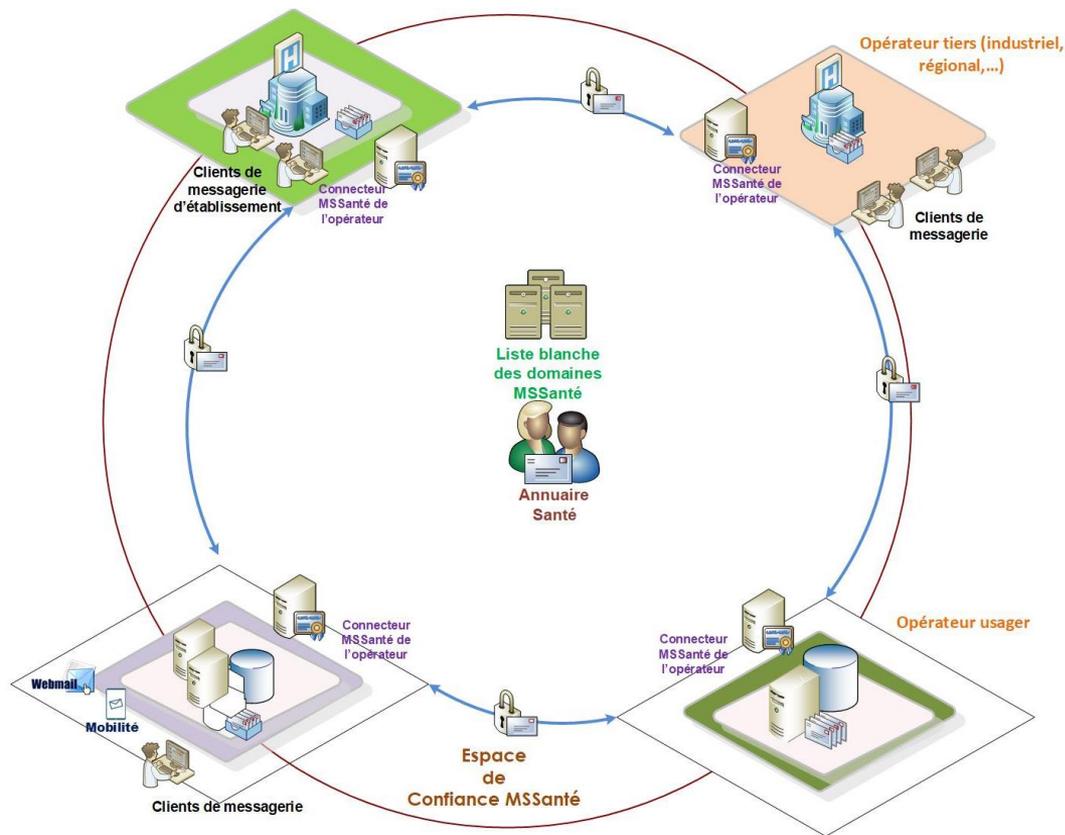
DISPOSER DE L'ENSEMBLE DES INFORMATIONS
RELATIVES AUX MODALITÉS DE
RACCORDEMENT



L'Espace de Confiance est un **ensemble d'opérateurs** permettant à des **professionnels habilités enregistrés dans l'Annuaire Santé** d'échanger des **informations de santé à caractère personnel nécessaires à la prise en charge, à la coordination ou à la continuité des soins** de façon sécurisée.



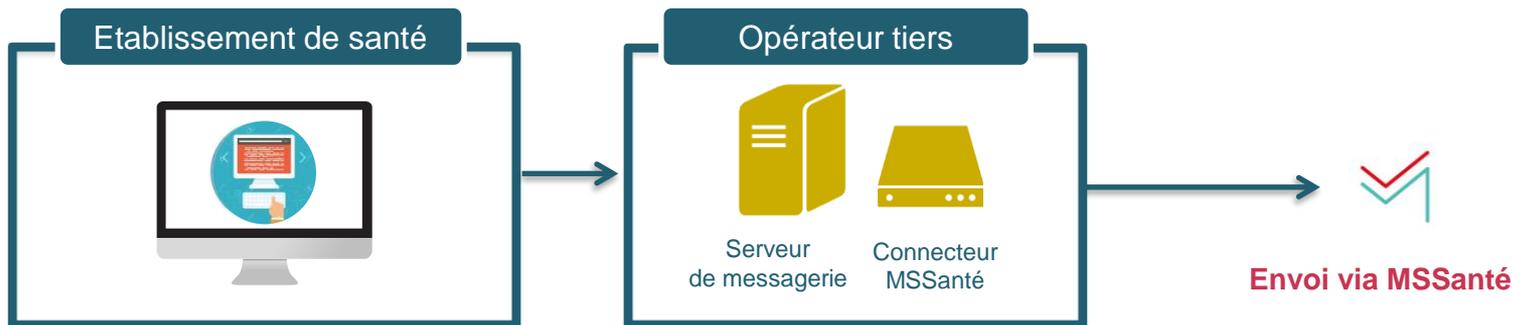
Ces opérateurs (établissements, industriels ou institutionnels) sont **inscrits sur une liste dédiée** (la liste blanche) et **répondent à des critères de conformité** (référentiels).





L'établissement de santé **utilise les services proposés par un opérateur MSSanté**, ayant contractualisé avec l'ANS.

1. Il **externalise** la gestion technique de sa solution chez **un opérateur tiers habilité**.
2. L'opérateur tiers certifié hébergeur de données de santé (HDS) **héberge les serveurs de messagerie MSSanté et le connecteur** de l'établissement, met en place une **liaison sécurisée** avec l'établissement pour lui permettre d'utiliser la solution de messagerie.





AVANTAGES



Pas de mise en place d'une nouvelle infrastructure



Report des contraintes techniques sur l'opérateur tiers



Niveau de service élevé garanti



POINTS D'ATTENTION



Nécessité de mettre en place un plan de déploiement au niveau de l'établissement

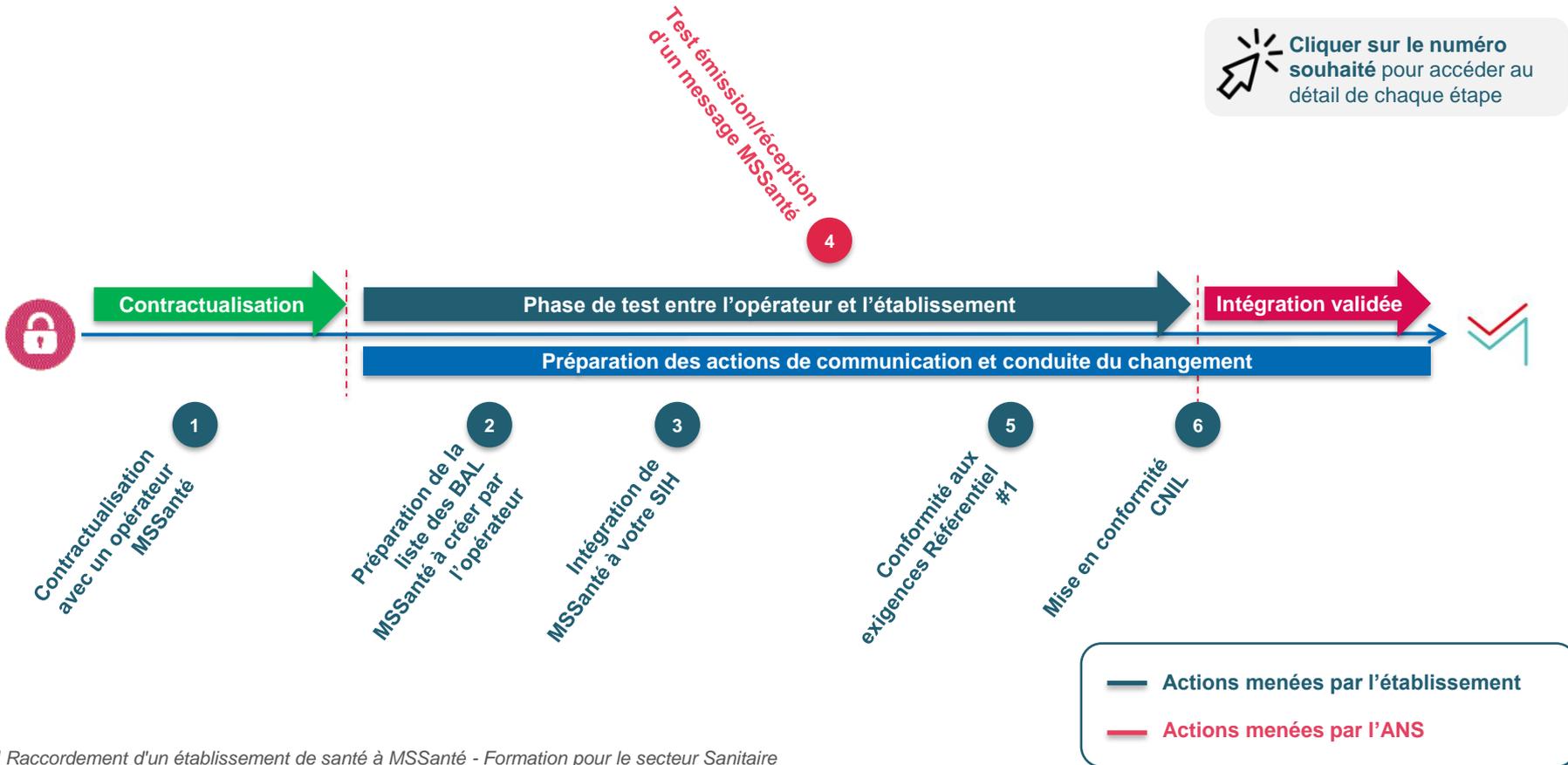


Maîtrise par l'établissement des clauses contractuelles relatives au nom de domaine



Pas de possibilité d'intervention direct de l'établissement sur la résolution des problématiques liées au système d'information

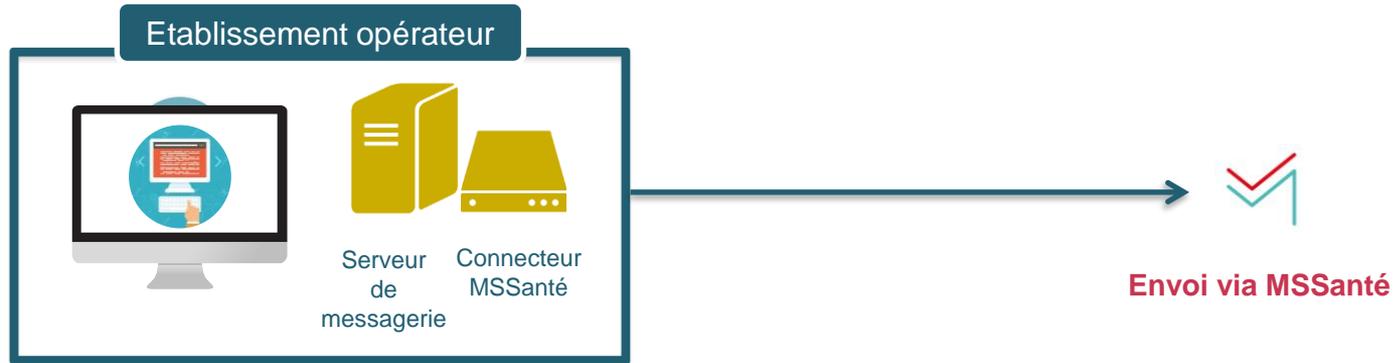
Quelles étapes faut-il suivre pour se raccorder à MSSanté via un opérateur tiers ?





Un **établissement de santé opérateur** propose une solution de messagerie pour ses **professionnels de santé et du médico-social habilitée MSSanté**, il lui revient à ce titre de :

1. Contractualiser avec l'ANS via un **pack opérateur** afin d'internaliser la solution de messagerie dans son établissement
2. Gérer les aspects **juridiques** et **techniques** du déploiement de MSSanté
3. Installer le **connecteur MSSanté** dans son infrastructure





AVANTAGES



Maîtrise complète de la chaîne de conception



Intégration de MSSanté et du système d'information (hospitalier) facilitée



Exploitation sous contrôle concernant un outil sensible



POINTS D'ATTENTION



Délais de raccordement à l'Espace de Confiance

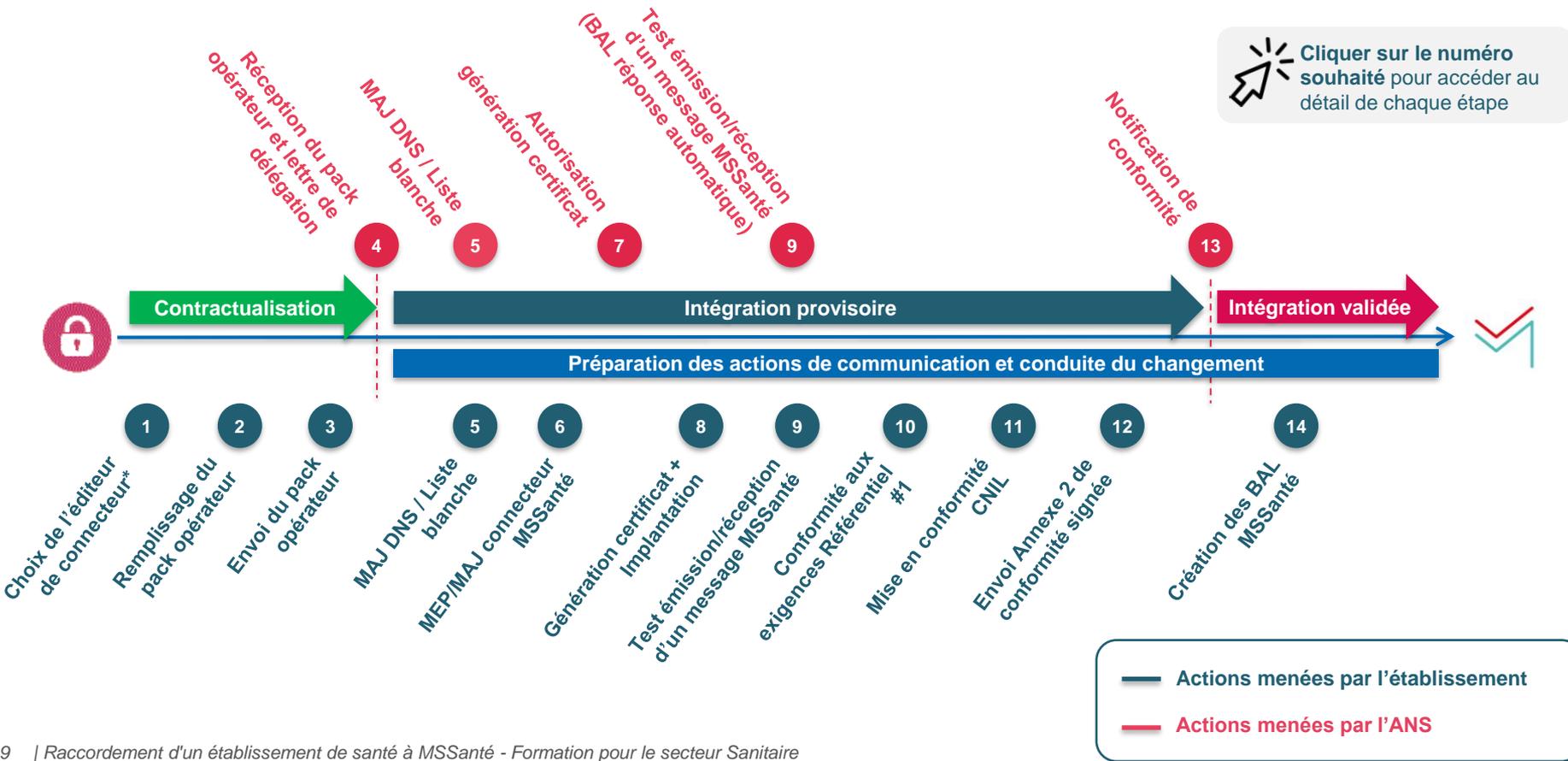


Mise en place d'une nouvelle infrastructure qui implique de pouvoir y consacrer des ressources



Nécessité de prise en charge des exigences relatives au projet MSSanté par l'équipe de l'établissement

Quelles étapes faut-il suivre pour devenir opérateur MSSanté ?



*ou développement par l'établissement en fonction du contexte

Établissement – Quelles étapes pour aller plus loin et me raccorder à MSSanté ?

ETAPE 1

Je choisis la méthode de raccordement qui correspond à la situation de mon établissement

ETAPE 2

Si je souhaite passer par un opérateur tiers pour me raccorder à MSSanté :

- Je choisis mon opérateur tiers
- Je contractualise avec l'opérateur tiers

ETAPE 3

Si je souhaite devenir opérateur MSSanté :

- Je choisis mon éditeur de connecteur*
- Je remplis le pack opérateur MSSanté



esante.gouv.fr

Le portail pour accéder à l'ensemble des services et produits de l'agence du numérique en santé et s'informer sur l'actualité de la e-santé.



[@esante_gouv_fr](https://twitter.com/esante_gouv_fr)



linkedin.com/company/agence-du-numerique-en-sante



Annexes

- 1. Passer par un opérateur tiers MSSanté**
2. Devenir opérateur MSSanté



 **Cliquer ici** pour revenir à la vision d'ensemble des étapes de raccordement

Identification et contractualisation avec un opérateur tiers

- Identifier l'opérateur tiers (industriel ou institutionnel) agréé par lequel votre établissement sera raccordé à l'Espace de Confiance. La liste des opérateurs tiers est disponible au lien suivant : <https://mssante.fr/home/etab-operateurs>
- Contractualiser avec cet opérateur tiers.

 **Point d'attention :** l'ANS recommande de sélectionner des solutions pouvant maximiser l'intégration de la solution MSSanté retenue dans l'outil existant de l'établissement



Phase de test entre l'opérateur et l'établissement

 **Cliquer ici** pour revenir à la vision d'ensemble des étapes de raccordement

Préparer la liste des BAL MSSanté à créer

- Identifier les usages propres à chaque service (envoi de lettres de liaison, demande d'expertise, ordonnances...) ainsi que les types de BAL à créer pour couvrir ces échanges.
- Lister et transmettre la liste des BAL à créer à votre opérateur.
- Contacter votre éditeur de DI pour l'ouverture de la BAL applicative.



Phase de test entre
l'opérateur et
l'établissement



Cliquer ici pour revenir à
la vision d'ensemble des
étapes de raccordement

Mise en place technique

- Les serveurs de messagerie MSSanté sont hébergés chez l'opérateur tiers habilité ainsi que le connecteur MSSanté.
- Une liaison sécurisée est mise en place entre le connecteur MSSanté hébergé chez votre opérateur et votre établissement
- Votre établissement est responsable du traitement de messagerie sécurisée de santé.



4



Phase de test entre
l'opérateur et
l'établissement



Cliquer ici pour revenir à
la vision d'ensemble des
étapes de raccordement

Test d'émission / réception

- Envoyer un mail MSSanté à partir d'une boîte aux lettres test à l'adresse : reponse.automatique@test.mssante.fr
 - Si le message a bien été émis et la réponse automatique reçue, vous êtes raccordé à l'Espace de Confiance.
 - Si l'une des étapes a échoué, il convient de contacter votre opérateur tiers.



Phase de test entre
l'opérateur et
l'établissement

 **Cliquer ici** pour revenir à
la vision d'ensemble des
étapes de raccordement

Mise en place technique

- Le Opérateur de messageries sécurisées récapitule l'ensemble des exigences qui incombent à un opérateur pour proposer une solution de messagerie MSSanté.
- Un opérateur peut déléguer une partie des exigences à l'établissement en fonction de ce qui a été défini (conditions générales d'utilisation, moyens d'authentification...).



6



Phase de test entre
l'opérateur et
l'établissement



Cliquer ici pour revenir à
la vision d'ensemble des
étapes de raccordement

Déclaration simplifiée à la CNIL

- Si l'établissement dispose d'un CIL*, la déclaration CNIL s'effectue par l'ajout de l'application MSSanté à sa liste de traitement.
- Suite à l'entrée en vigueur du RGPD, les responsables de traitement n'ont plus à effectuer d'engagement de conformité à l'autorisation unique n°37 (« AU 37 », disponible à l'adresse suivante : <https://www.cnil.fr/fr/declaration/au-037-traitements-des-donnees-de-sante-par-messagerie-securisee>). La CNIL travaille actuellement à la mise à jour de ce document, afin d'élaborer un référentiel. Dans l'attente de la publication par la CNIL de ce nouveau référentiel, il est recommandé aux responsables de traitement de continuer à se conformer aux dispositions de l'AU 37, dont les dispositions constituent à ce jour les lignes directrices à suivre pour assurer la conformité des traitements de données à caractère personnel (dont les données de santé) dans le cadre d'un service de messagerie sécurisée de santé et pour compléter le registre des traitements.



Annexes

1. Passer par un opérateur tiers MSSanté
2. Devenir opérateur MSSanté



 **Cliquer ici** pour revenir à la vision d'ensemble des étapes de raccordement

Choix de l'éditeur de connecteur

- Identifier un éditeur de connecteur disposant d'une solution technique agréée pour raccorder votre établissement à l'Espace de Confiance MSSanté. La liste des industriels/éditeurs de connecteurs est disponible au lien suivant : <https://mssante.fr/home/etab-operateurs/is>
- Contractualiser avec cet éditeur de connecteur



Cliquer ici pour revenir à la vision d'ensemble des étapes de raccordement

Éléments techniques à indiquer dans le pack opérateur

- Nom, Prénom, Adresse, Tél, email du Chef de projet MSSanté.
- Nom, Prénom, Adresse, Tél, email du Correspondant technique (si différent du Chef de projet).
- Nom complet externe du serveur qui va héberger le connecteur MSSanté.
- Nom de vos deux serveurs DNS externes (primaire, secondaire)*.
- Nom de votre domaine de messagerie MSSanté (ex : ch-troispics.mssante.fr).
- Nom, Prénom, N° de la carte CPS / CDE / CPE nominative / CDA / CPA , Tél, email de la personne qui va générer le certificat (prévoir une personne supplémentaire avec les mêmes informations).

Constitution du pack opérateur : l'objet de chaque de document

- **Annexe 1** : déclaration du nom de domaine, gestion du DNS, rattachement du nom de domaine au certificat.
- **Contrat** : définition des droits et obligations des parties.
- **Formulaire 413** : commande du certificat logiciel serveur usage SSL Serveur et désignation de l'administrateur technique qui va générer le certificat.
- **Annexe 2** : engagement de conformité aux exigences du Référentiel # 1 Opérateurs et aux dispositions de la loi informatique et libertés.
- **Ces documents sont téléchargeables au lien suivant** : <https://mssante.fr/is/doc-technique>



L'ANS travaille actuellement à la simplification de son processus de contractualisation.



 **Cliquer ici pour revenir à la vision d'ensemble des étapes de raccordement**

Signature et envoi du pack opérateur

- Les modalités d'envoi du pack opérateur sont les suivantes :
 - **Contrat** : 2 exemplaires originaux, chaque page de chaque exemplaire paraphée recto et verso, chaque exemplaire signé et cacheté.
 - **Annexe 1** : 1 exemplaire original, signé, cacheté et daté.
 - **Formulaire 413** : 1 exemplaire original, signé, cacheté et daté.
 - **Annexe 2** : Ce document doit être renvoyé après que l'établissement se sera rendu conforme à l'ensemble des exigences de l'Espace de Confiance. L'ensemble de ces documents est à envoyer à l'ANS – Service Relations Clients –. Les formulaires sont accessibles en ligne sur le site e-sante.fr.

Contractualisation : Réception du pack opérateur et lettre de délégation



 [Cliquer ici pour revenir à la vision d'ensemble des étapes de raccordement](#)

Signature du pack opérateur et envoi de la lettre de délégation

- **Réception du pack opérateur** (sans l'annexe 2) signé par l'établissement et l'ANS. Cette étape marque la fin des démarches administratives et marque le passage de l'établissement en phase d'intégration provisoire.
- **Envoi de la lettre de délégation** signée par l'ANS permettant à l'établissement d'effectuer les enregistrements DNS dans le cas où l'hébergeur de noms de domaine de l'établissement/du groupe refuse la délégation (cf. les enregistrements de DNS).



Mise à jour des DNS / FAI /
Liste blanche MSSanté

5



Intégration provisoire



Cliquer ici pour revenir à
la vision d'ensemble des
étapes de raccordement

Mise à jour des DNS

- En fonction du choix retenu (délégation ou redirection), la procédure de mise à jour est différente pour chaque établissement :
- Dans le cas d'une redirection, l'ANS est le gestionnaire de votre sous domaine mssante.fr et effectuera les enregistrements DNS nécessaires.
- Dans le cas d'une délégation, vous recevrez une lettre de délégation vous autorisant à effectuer vos enregistrements DNS sur le sous-domaine mssante.fr. Pour cela il faudra contacter votre FAI/enregistreur de DNS ou effectuer ces enregistrements en interne.
- Le système de messageries sécurisées MSSanté nécessite un **domaine** dédié aux échanges sécurisés. **Celui-ci doit être distinct** de votre domaine de messagerie standard. C'est la raison pour laquelle une mise à jour des **DNS doit être effectuée**.

Enregistrement de votre nom de domaine dans la liste blanche MSSanté

- Un **domaine de messagerie** sert à identifier l'environnement de messagerie sur lequel sont hébergées une ou plusieurs boîtes aux lettres. Chaque domaine de messagerie est caractérisé par un **nom de domaine**.
- L'ensemble des domaines de messagerie autorisés à échanger au sein de l'Espace de Confiance sont recensés dans la **liste blanche MSSanté**. Suite à l'envoi de votre pack opérateur, l'ANS intègre votre nom de domaine à la liste blanche. Exemple extrait de la Liste Blanche :

```
▼ <Domaine>  
  <Nom>aair-dialyse.mssante.fr</Nom>
```



Cliquer ici pour revenir à
la vision d'ensemble des
étapes de raccordement

Installation du connecteur MSSanté dans votre infrastructure

- L'installation du connecteur MSSanté doit se faire de préférence dans **la DMZ**. Ainsi, **l'installation** dans un **réseau interne cloisonné** permettra de ne pas héberger d'autres applications ayant des niveaux de sécurisation inférieurs à MSSanté au même endroit.
- La mise en place de **l'anti-virus et de l'anti-spam** ne doit pas être effectuée au niveau du canal TLS car étant une liaison sécurisée, ces derniers ne pourraient pas lire le contenu.
- Nous vous invitons à **prendre contact avec votre éditeur de connecteur** afin de bénéficier de son accompagnement pour la bonne installation du connecteur dans votre infrastructure.



 **Cliquer ici** pour revenir à la vision d'ensemble des étapes de raccordement

Génération du certificat suite à la procédure envoyée par l'ANS

- Se munir de sa carte CPX déclarée dans le formulaire 413, ainsi que du code porteur de cette carte.
Si le responsable légal de votre établissement ne dispose pas de carte CPX, veuillez remplir et transmettre à l'ANS le formulaire 101 dédié à cet effet :
<https://esante.gouv.fr/documents/101>
- Se rendre sur le site : <https://pfc.eservices.esante.gouv.fr/pfcng-ihm/authentication.xhtml>
- Suivre les étapes pour la commande du certificat SSL_SERVEUR sur le site http://integrateurs-cps.asipsante.fr/sites/default/files/ASIP_IGC-Sante_Guide-IHM_281122_v1.1.7.pdf (pages 36 à 45).
- Attention : le certificat a une durée de validité de 825 jours (soit deux ans et trois mois). Il faudra donc que vous anticipiez l'expiration du certificat alors en vigueur, le moment venu.



9



Intégration provisoire



Cliquer ici pour revenir à la vision d'ensemble des étapes de raccordement

Test émission/réception

- Il s'agit d'effectuer un test d'envoi d'un mail vers une adresse de messagerie MSSanté (dont le domaine de messagerie appartient à la liste blanche des domaines autorisés). Pour cela, il faut :
 - Envoyer un mail à l'adresse suivante **reponse.automatique@test.mssante.fr** qui présente un certificat IGC-Santé.
- Il est également nécessaire de vous assurer de l'impossibilité d'émettre avec votre boîte aux lettres MSSanté vers une boîte non sécurisée.



**Conformité aux exigences
du Référentiel # 1
Opérateurs**

 **Cliquer ici** pour revenir à la vision d'ensemble des étapes de raccordement

- Une fois les tests émission/réception effectués, l'établissement est considérée comme raccordée à l'Espace de Confiance MSSanté.
- Pour être conforme et passer en intégration validée, d'autres conditions doivent être remplies dont l'ensemble des exigences du Référentiel # 1 Opérateurs (pages 162 à 173) téléchargeable ici : <https://www.mssante.fr/is/doc-technique>
- Environ 50% des exigences du Référentiel # 1 Opérateurs sont couvertes par l'éditeur de connecteur lors de l'installation du connecteur MSSanté dans votre établissement.



11



Intégration provisoire



Cliquer ici pour revenir à
la vision d'ensemble des
étapes de raccordement

Déclaration simplifiée à la CNIL

- Si l'établissement dispose d'un CIL, la déclaration CNIL s'effectue par l'ajout de l'application MSSanté à sa liste de traitement.
- Suite à l'entrée en vigueur du RGPD, les responsables de traitement n'ont plus à effectuer d'engagement de conformité à l'autorisation unique n° 37 (« AU 37 », disponible à l'adresse suivante : <https://www.cnil.fr/fr/declaration/au-037-traitements-des-donnees-de-sante-par-messagerie-securisee>). La CNIL travaille actuellement à la mise à jour de ce document, afin d'élaborer un référentiel. Dans l'attente de la publication par la CNIL de ce nouveau référentiel, il est recommandé aux responsables de traitement de continuer à se conformer aux dispositions de l'AU 37, dont les dispositions constituent à ce jour les lignes directrices à suivre pour assurer la conformité des traitements de données à caractère personnel (dont les données de santé) dans le cadre d'un service de messagerie sécurisée de santé et pour compléter le registre des traitements.



 **Cliquer ici** pour revenir à la vision d'ensemble des étapes de raccordement

Engagement de conformité

- Chaque opérateur doit se conformer à un certain nombre de prérequis :
 - La conformité aux exigences du Référentiel # 1 Opérateurs ;
 - Les conditions générales d'utilisation intégrées à votre charte informatique.
- Et suivre la déclaration simplifiée AU37, en attendant la publication du référentiel par la CNIL.
- Suite à la mise en conformité vous serez en mesure de renvoyer à l'ANS l'annexe 2 signée par le responsable de votre établissement.



13



Intégration provisoire



Cliquer ici pour revenir à la vision d'ensemble des étapes de raccordement

Notification de conformité

- La réception de **la notification de conformité** par l'ANS marquera la fin de l'intégration provisoire et l'entrée en **intégration définitive** à l'Espace de Confiance MSSanté.
- A partir de la réception de cette notification, vous êtes habilités à échanger des documents de santé **dématérialisés et sécurisés** avec vos correspondants MSSanté compatibles.



14



Intégration
validée

 **Cliquer ici** pour revenir à la vision d'ensemble des étapes de raccordement

Mise en place de la BAL applicative

- L'envoi de **comptes-rendus d'hospitalisation** ou de **lettres de liaison** représente le flux le plus important dans le cadre des échanges ville-hôpital. L'installation d'une **BAL applicative** reliée à votre DI* vous permettra d'envoyer ces documents de manière automatique, depuis votre DI, à la suite de la **validation dans le DPI par le professionnel habilité**.
- Pour cela, il **faudra contacter votre éditeur** de DI pour s'assurer que votre DI est bien **MSSanté compatible** et pour y installer la brique MSSanté.

* **Dossier informatisé (DUI, DPI, DRI...)**

Publication et consultation de l'Annuaire Santé

- La **procédure de publication** des BAL dans l'Annuaire est détaillée dans le Référentiel # 1 Opérateurs (4. Gestion des BAL au sein de l'Espace de Confiance). Cette publication dans l'Annuaire est différente en fonction du type de BAL déployé.
- Pour donner accès à la **consultation de l'Annuaire Santé** aux utilisateurs, il existe deux méthodes : la consultation d'un Annuaire local **actualisé quotidiennement à partir des fichiers extraits de l'Annuaire Santé** ou le **protocole LDAP**. Ces deux méthodes sont détaillées dans ce document, au module relatif à l'Annuaire Santé.
- **Avant toute création de BAL**, nous vous invitons à échanger avec les équipes métier sur la pertinence des BAL nominatives et organisationnelles des différents services.